

L'EDITO

Béatrice Delvaux

ÉDITORIALISTE EN CHEF

LE DÉBAT QUE LES FRANCOPHONES NE PEUVENT ZAPPER

« Le risque d'atteinte aux intérêts des francophones ne peut être négligé. Nous serions coupables d'un complot tacite en ne le disant

pas aussi clairement. » Ce sont trois constitutionnalistes francophones qui lancent cet avertissement dans nos colonnes. Certains pointeront du doigt la sensibilité de gauche et/ou l'attachement fédéraliste supposés du trio.

Mais ce serait donner une lecture très réductrice d'un débat qui dépasse largement les préoccupations légitimes des trois signataires.

Un parti francophone en très forte minorité dans un gouvernement fédéral, va-t-il pouvoir garantir les intérêts de sa communauté linguistique ? La défense des enjeux francophones,

qui avait été au centre de la campagne électorale, poussant

Charles Michel et Didier Reynnders à un coming out anti-N-VA, a bizarrement disparu des interrogations. Le questionnement est pourtant légitime face à la négociation d'une « suédoise » au fédéral. Jamais en effet les francophones ne se sont trouvés

Imaginons qu'un parti flamand ait osé une position aussi minoritaire

représentés dans un gouvernement par un seul parti, ne pesant qu'un tiers dans son groupe linguistique à la Chambre.

S'interroger sur la probabilité et l'ampleur de cette fragilisation de la défense des intérêts franco-

phones ne revient pas à ignorer ce qui a mené le MR à renier ses promesses et à oser cette « kamikaze » : d'autres partis francophones ont refusé d'en être et ont opéré d'autres choix, 540 nouveaux jours de crise étaient impensables tandis que le scrutin en Flandre avait rendu la N-VA

difficilement contournable.

Le MR dit disposer d'une arme majeure pour bétonner sa minorité : la chute du gouvernement. C'est la force mais aussi la faiblesse de cette protection : un gouvernement, on ne peut le faire tomber qu'une seule fois.

Quand ? Et après avoir avalé quelles couleuvres ? Et pour quel résultat dans les urnes ?

Imaginons un instant le tollé qui serait né au nord du pays si un parti flamand avait accepté cette position ultra-minoritaire face à trois partis du sud très majoritaires. Le caractère inédit d'une coalition, conforme à la Constitution, mais qui bouleverse le fonctionnement habituel de la démocratie fédérale pour les francophones, exige qu'on examine les enjeux et qu'on confronte les points de vue : ceux qui crient « casse-cou », ceux pour qui priment les enjeux socio-économiques, ceux qui voient l'opportunité de faire fonctionner une Belgique à une et non deux démocraties. C'est ce débat que nous vous proposons.